

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 28 du 19 juillet 2018

TEXTE SIGNALE

DÉCRET N° 2018-583

relatif aux compétences du préfet de police et de certains de ses services dans le ressort de la zone de défense et de sécurité de Paris, dans les départements des Hauts-de-Seine, du Val-de-Marne et de Seine-Saint-Denis et sur les emprises des aérodromes de Paris-Charles de Gaulle, Paris-Le Bourget et Paris-Orly, et à celles du préfet de police des Bouches-du-Rhône.

Du 6 juillet 2018

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

DÉCRET N° 2018-583 relatif aux compétences du préfet de police et de certains de ses services dans le ressort de la zone de défense et de sécurité de Paris, dans les départements des Hauts-de-Seine, du Val-de-Marne et de Seine-Saint-Denis et sur les emprises des aéroports de Paris-Charles de Gaulle, Paris-Le Bourget et Paris-Orly, et à celles du préfet de police des Bouches-du-Rhône.

Du 6 juillet 2018

NOR I N T A 1 8 0 3 2 4 8 D

Textes modifiés :

Code de la sécurité intérieure.

Code du sport.

Code du travail .

Décret n° 2003-932 du 1er octobre 2003 (n.i. BO ; JO n° 228 du 2 octobre 2003, texte n° 2).

Décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 (JO n° 102 du 30 avril 2004, texte n° 6 ; signalé au BOC 43/2014 ; BOEM 105.1.2.2.2) modifié.

Décret n° 2007-1322 du 7 septembre 2007 (n.i. BO ; JO n° 209 du 9 septembre 2007, texte n° 4).

Décret n° 2008-633 du 27 juin 2008 (n.i. BO ; JO n° 152 du 1er juillet 2008, texte n° 4).

Décret n° 2016-541 du 3 mai 2016 (n.i. BO ; JO n° 105 du 5 mai 2016, texte n° 3).

Référence de publication : JO n° 155 du 7 juillet 2018, texte n° 5 ; signalé au BOC n° 28/2018.

JO n° 155 du 7 juillet 2018, texte n° 5